

# **FRAIS D'AGENCE**

## **au 01/01/07**

De 0 à 55 000 € :	forfait de 4 000 €
De 55 001 € à 300 000 € :	7,20 %
Plus de 300 000 € :	6 %

Les honoraires s'entendent TTC et correspondent à la rémunération du mandataire.

Il convient d'y ajouter les frais de notaire.

Les frais sont à la charge de l'acquéreur.